



ARRETE MUNICIPAL N° PM2025-34

Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté de circulation

Le Maire de la Commune de SAUSSAN,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-24 et L.2212-1 et suivants,

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L 131-1,

VU le Code de La route et notamment les articles R411-5, R411-8, R411-25, R417-1, R417-10, R417-11, R417-12

VU la demande présentée par SUEZ Eau France SAS ordonnancement 8 rue evariste galois CS 635

Considérant qu'il convient de permettre l'exécution de travaux en toute sécurité ;

ARRETE

ARTICLE 1

L'entreprise SUEZ Eau France est autorisée, à partir du 13/05/2025 et pour une durée de 4 jours, à fermer la circulation au droit du chantier N°5 rue de la mairie à saussan, pour le terrassement et la réparation d'une fuite d'eau potable. Une déviation sera mise en place par la rue de l'abreuvoir.

ARTICLE 2

La société émettrice de la demande se charge de mettre en place la signalisation adéquate et réglementaire.

ARTICLE 3

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de publication ou de notification.

ARTICLE 4

Le Secrétaire général et la police municipale de la commune sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à :

- SUEZ Eau France SAS ordonnancement 8 rue evariste galois CS 635
- M. le Commandant de la gendarmerie de Pignan

Fait à Saussan, le 12 mai 2025

Le Maire,
Joël VERA

Date de notification : 13/05/2025



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Mairie : 13, rue de la Mairie – 34570 SAUSSAN –

Tél : 04 67 47 72 32 – Télécopie : 04 67 47 68 03 Email : accueil@saussan.fr